



BULLETIN COMMUNAL d'information

www.jalhay.be

N°18 - SEPTEMBRE 2021



Le Conseil Communal

VOTRE BOURGMESTRE



Michel FRANSOLET
Police - Sécurité Logement
Etat civil - Personnel
Bien-être animal

VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin
Marc ANCION

Travaux, Agriculture
Forêts, Economie
Développement
durable



2ème échevin
Eric LAURENT

Enseignement
Finances
Urbanisme
Aménagement du
Territoire



3ème échevin
Michel PAROTTE

Sports - Communication
Mobilité - Sécurité routière
Festivités - Vie associative
Citoyenneté - Cimetières



4ème échevine
Victoria VANDEBERG

Culture - Tourisme
Jeunesse - Politique de la
personne handicapée
Environnement
Patrimoine - Cultes



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM

Santé
Petite enfance
Famille
3ème âge
Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S



Dimitri
HOUSSA



Bastien
LAURENT



Francis
LERHO



Alexandre
DAUVISTER



Justine
DEFECHE



Alison
CLEMENT



Georgette
MICHEL-EVRARD



Jacques
CHAUMONT



Luc
BAWIN



Vincent
SWARTENBROUCKX



Gauthier
LEMAITRE



Didier
HEUSDENS



Pierre - François
VILZ

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Béatrice **ROYEN**

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean - Luc **HENIN**

CONTACTS DES SERVICES

ADMINISTRATION COMMUNALE

<u>Accueil</u> :	087/37.91.18	de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h30
<u>Bourgmestre</u> :	087/37.91.26	
<u>Bureau des Echevins</u> :	087/37.91.28 ou 91.29	
<u>Etat civil – Population</u> :	087/37.91.10	de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le samedi de 09h00 à 12h00
<u>Urbanisme</u> :	087/37.91.30	de 08h30 à 12h00 le samedi de 09h00 à 12h00 Fermé chaque dernier samedi du mois
<u>Marchés publics</u> :	087/37.91.21 ou 91.22	de 08h15 à 12h00 et de 13h15 à 16h30
<u>Protocole et communication</u> :	087/37.91.42	de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
<u>Travaux</u> :	087/47.49.41	
<u>Permanence de Sart</u> :	087/29.90.21	mardi de 14h00 à 17h00 et samedi de 09h00 à 12h00



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le Conseil

VOTRE PRESIDENTE DU C.P.A.S.



Noëlle WILLEM
Présidente

VOS CONSEILLER(E)S



Olivier BREDO



Michel WILKIN



**Anne
CHARPENTIER**



**Georgette
EVRARD**



Françoise MEANT



Claude WIES



**Jean-Paul
COLLETTE**



**Jean - Pierre
DEVOS**

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Catherine ABRASSART

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean-Luc HENIN

PERMANENCES DU SERVICE SOCIAL DU C.P.A.S. DE JALHAY
A PARTIR DU 01 OCTOBRE 2021
LES PERMANENCES ONT LIEU DE 9 À 11 HEURES

	SART	JALHAY
LUNDI	MADAME V. FONTAINE (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)	MADAME M. ARNOULD (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)
MARDI	MADAME V. THYS (SERVICE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE)	
	MADEMOISELLE V. BREDO (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)	
	MADAME A. PAULY (SERVICE MÉDIATION DE DETTES)	
MERCREDI	MADAME A. PAULY (PERMANENCE ENERGIE)	MADAME V. FONTAINE (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)
	MADAME M. ARNOULD (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)	
JEUDI	MADAME M. ARNOULD (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)	MADEMOISELLE V. BREDO (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)
VENDREDI	MADEMOISELLE V. BREDO (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)	MADAME V. FONTAINE (PERMANENCE AIDE GÉNÉRALE)
		MADAME A. PAULY (SERVICE MÉDIATION DE DETTES) DE 13H30 À 16H30

ATTENTION ! ADAPTATIONS POSSIBLES EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE

Les inondations de juillet

En plus de la crise sanitaire actuelle, laquelle a impacté considérablement les conditions de travail, tous les membres du personnel du C.P.A.S. de JALHAY ont dû faire face à une nouvelle épreuve : les inondations.

Tant le personnel administratif que le service social, sans oublier l'ouvrier n'ont pas hésité à apporter leur aide à tous les niveaux, que ce soit sur notre territoire communal dans un premier temps avec les scouts et les quelques sinistrés, mais également sur les communes voisines bien plus impactées que la nôtre.

Le Conseil de l'Action sociale profite de cette occasion pour transmettre à chaque membre du personnel du C.P.A.S. toute sa reconnaissance pour le travail accompli et qu'il accomplit toujours dans le cadre des inondations qui ont touché la commune de Jalhay mais également les communes voisines.

Brochure « SENIORS d'abord » : nouvelle édition

Appel aux professionnels

Dans le courant de l'année 2022, le CPAS va rééditer sa brochure destinée aux personnes âgées.

Cette brochure contient des informations de différentes natures, utiles aux personnes âgées, et notamment une liste de professionnels résidant et / ou pratiquant sur le territoire de la commune de Jalhay.

Si vous exercez une profession en lien avec la personne âgée et que vous souhaitez figurer dans notre brochure, n'hésitez pas à vous manifester !

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 087/29.90.22 ou par courriel : cecile.sente@cpasjalhay.be
 Merci d'avance pour votre collaboration.

Le Fonds Social chauffage.... Un geste chaleureux!

NOUS NE VOUS LAISSONS PAS DANS LE FROID !
Renseignez-vous si vous pouvez bénéficier
d'une allocation de chauffage



Livraison de gaz ou de mazout : bénéficiez d'une allocation de chauffage !

Conditions à remplir :

A - Répondre à un des trois critères suivants :

1 Vous avez le statut BIM à la mutuelle (ainsi que tous les membres de votre ménage).

2 Les revenus annuels bruts de l'ensemble du ménage ne dépassent pas 19.957,16€ augmentés de 3.694,61€ par personne à charge.

3 Vous êtes en règlement collectif de dettes ou suivi par un service de médiation de dettes.

B - Se chauffer au gaz propane (citerne), au mazout ou avec un poêle à pétrole (moyen de chauffage principal).

Si vous répondez à ces conditions, vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS tout au long de l'année dans les 60 jours qui suivent la livraison du combustible.

L'allocation est octroyée à raison de 0,14€/litre pour volume maximal de 1500 litres par année civile, en une ou plusieurs livraisons.

Attention !! Il faut introduire une demande (dans les 2 mois), pour **chaque facture**.

Documents nécessaires :

Pour la catégorie 1 : votre carte d'identité et votre facture de chauffage

Pour la catégorie 2 : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et votre dernier avertissement extrait de rôle imposition des personnes physiques.

Pour la catégorie 3 :

- Pour les personnes en règlement collectif de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage, une copie du jugement d'admissibilité en règlement collectif de dettes + attestation de votre médiateur qui affirme que vous avez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

- Pour les personnes en médiation de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et une attestation de votre médiateur qui affirme que vous avez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

Renseignements : 087/29.90.22

Responsable : Cécile Sente

TU VIENS D'OBTENIR TON DIPLÔME ?



C'est une excellente nouvelle et une étape importante de ta carrière professionnelle ! Cependant, ne va pas penser que tu peux te reposer sur tes lauriers... Il te faudra effectuer au moins trois démarches indispensables pour entrer comme il se doit dans la vie active.

T'inscrire en tant que demandeur d'emploi :

Quoi qu'il arrive, la première chose à faire une fois ton diplôme en poche est de t'inscrire le plus rapidement possible comme demandeur d'emploi auprès du Forem et ce peu importe que tu vives encore chez tes parents, seul ou en colocation.

Ton inscription en tant que demandeur d'emploi te permettra de démarrer ton « stage d'insertion professionnelle » qui durera 310 jours (en réalité un an, les dimanches n'étant pas inclus dans le décompte à l'inverse des jours fériés). Il s'agit en fait d'une période durant laquelle tu es censé commencer à rechercher activement du travail, sans possibilité de toucher des allocations.

Si tu as réussi en juin, aucun problème : tu peux t'inscrire immédiatement afin que ton stage d'insertion puisse officiellement débuter. Par contre, en cas de deuxième session, il te faut attendre le lendemain de ton dernier examen de passage ou le lendemain du dépôt de ton TFE / mémoire avant de passer à l'acte. Dans ce cas, ton stage d'insertion commencera le jour de ton inscription.

C'est seulement après les 310 jours de ton stage d'insertion professionnelle que tu peux prétendre aux allocations d'insertion, dans le cas où tu n'as toujours pas trouvé d'emploi. Tu devras alors remplir les conditions requises (notamment, l'obligation d'être âgé de moins de 25 ans au moment de ta demande pour obtenir lesdites allocations). Sache en outre que tes parents ont toujours droit aux allocations familiales durant la durée entière

de ton stage d'insertion, sauf pour les mois où tu gagnes plus de 562,93 € brut par mois.

Enfin, saches que si tu trouves du travail durant ton stage d'insertion, tous les jours passés en tant que salarié seront pris en compte dans le calcul des 310 jours.

T'inscrire en tant que titulaire auprès d'une mutualité

Durant ton stage d'insertion professionnelle, tu gardes le statut de personne à charge de tes parents (pour peu, une nouvelle fois, que tu n'aies pas atteint l'âge de 25 ans).

Dès que tu trouves du travail ou lorsque ton stage d'insertion touche à sa fin, il est nécessaire que tu t'inscrives en tant que titulaire auprès d'une mutualité de ton choix (tu peux donc opter pour une mutualité différente de celle de tes parents).

Pour rappel, être régulièrement inscrit auprès d'une mutualité te permet de bénéficier d'un remboursement des frais de soins de santé (hospitalisation, médicaments...).

Rechercher activement du travail

Dernière étape importante : il te faut à présent rechercher activement un emploi. À ce sujet, l'ONEM (Office National de l'Emploi) procédera à deux évaluations lors de ton stage d'insertion professionnelle : la première au cours du 7^e mois de stage, la seconde au cours du 11^e mois. Une évaluation négative aura comme conséquence la prolongation de ton stage d'insertion professionnelle et reportera donc à plus tard ton droit à des allocations d'insertion.

Et les allocations familiales ?

Tu as encore droit aux allocations familiales juste après tes

études sous certaines conditions, pendant ton stage d'insertion professionnelle.

Tu devras pour cela remplir plusieurs conditions :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi ;
- Ne pas avoir encore fini ton stage d'insertion professionnelle ;
- Avoir moins de 25 ans ;
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire ;
- Avoir achevé une formation (études, apprentissage, etc.) ;
- Ne pas avoir refusé un travail convenable ;
- Ne pas percevoir plus de 562,93 EUR bruts par mois :
 - o revenus professionnels et revenus de remplacement con fondus ;
 - o ce montant est indexé régulièrement.

Si tu arrêtes tes études en cours d'année, il est important pour toi que tu t'inscrives au Forem au plus vite. Pour ce faire, il faudra demander à l'école une attestation de fin d'études et l'envoyer à la caisse d'allocations familiales.

Si tu n'es pas inscrit comme demandeur d'emploi, tu n'auras pas droit aux allocations familiales après tes études.

Si ton stage d'insertion est prolongé (parce que tu n'as pas eu 2 évaluations positives), le paiement de tes allocations familiales est aussi prolongé, si tu mènes une procédure de suivi avec le Forem (entretiens d'évaluation pour vérifier que vous recherchez un emploi).

La caisse d'allocations familiales est informée automatiquement de ton inscription comme demandeur d'emploi.

Site internet communal du C.P.A.S.

The screenshot shows the homepage of the CPAS de Jalhay website. At the top, there is a navigation menu with links: Accueil, Administration, Vie politique, Vivre à Jalhay, Economie, Tourisme, Agenda, News, Liens, and Contact. Below this is the logo of the Commune de JALHAY. A dark blue banner features the CPAS de JALHAY logo and the text 'CPAS de JALHAY'. Below the banner, contact information is provided: 'Place du Marché 164 - 4845 Jalhay', '087/29.90.10', and 'info@cpasjalhay.be'. A breadcrumb trail reads 'Accueil > Administration > CPAS > Horaire & contact'. On the left, a sidebar menu lists various CPAS services. The main content area has a heading 'CPAS de Jalhay - Bienvenue !' and a section 'À LA UNE' with two featured items: 'Touchés par les inondations ? Le CPAS peut vous aider !' and 'Bain de forêt' with Manon Goeders as the coach, scheduled for 19/08/21 from 9h00 to 11h00. Below these are sections for 'AIDE DES CPAS' and 'ACTIVITÉ "BAIN DE FORÊT"', both published on 11/08/2021 and 10/08/2021 respectively.

Depuis quelques mois, la partie du site internet communal dédiée au CPAS de Jalhay a été quelque peu remodelée. Vous pouvez y trouver quantité d'informations pratiques sur les différents services du CPAS mais également sur ses actions et sur les activités qu'il propose à toute la population jalhaytoise.

Des actualités du CPAS mais aussi des infos pratiques plus générales peuvent vous intéresser ou vous concerner. L'agenda vous propose des animations, des ateliers, des balades ou des cours initiés par le CPAS ou le Plan de cohésion sociale et pour la plupart destinés à tous les Jalhaytois.



REPRISE DES COURS !

ENVIE DE BOUGER, MAIS VOUS N'AVEZ PLUS 20 ANS ?

Le cours de **GYMSANA** est fait pour vous !
Ce sont des cours collectifs proposant des activités physiques douces adaptées aux seniors.

QUAND?

A partir du **01/10/21**
Tous les vendredis
de 14h30 à 15h30

OBJECTIF

bouger à son rythme
et rester actif afin de lutter
contre la perte d'autonomie.

OÙ?

A la salle polyvalente
de **Solwaster**

5€ la séance

La 1^{ère} séance
est **GRATUITE !**

Renseignements au **087/29.90.10**

Dans le cadre de la Semaine des "AIDANTS PROCHES"

JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX HANDICAPS



6 OCTOBRE 2021
DE 13H30 À 18H00

SALLE «LA GRANGE» À SART

ATELIERS

SURDIMOBILE asbl
LA LUMIÈRE asbl

CONTEURS POUR ENFANTS

Lucie et Tom de l'asbl Horizon

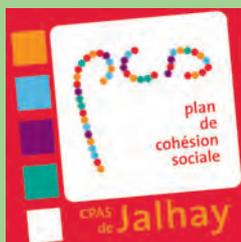
FILMS D'ANIMATIONS



ACCESSIBLES À TOUS



▶▶▶ **ENTRÉE GRATUITE**



Spéciale SENIORS

REMISE À NIVEAU DU CODE DE LA ROUTE

En 3 séances gratuites ! Avec une monitrice auto-école agréée

Aux **Colibris**, Place 14 à 4845 JALHAY

Dates disponibles au 087/29 90 10 !

Infos et inscriptions au 087/29 90 10 ou par mail à pcs@cpasjalhay.be



SENIORS

DONNER DE LA VIE À L'ÂGE

DES COUPS DE POUCE PAR DES SENIORS, POUR DES SENIORS

Donner de la Vie à l'Âge, un réseau wallon de seniors volontaires qui donnent des coups de pouce à d'autres seniors, sans aucune contrepartie et accessible via un numéro gratuit, le 0800 17 500 (plus d'infos sur www.coupdepouceseniors.be).

Les coups de pouce peuvent être divers et variés et sont à la portée de tout un chacun : changer une ampoule, déplacer un tapis, déblayer la neige, accompagner dans la visite de maisons de repos, se balader dans le quartier, partager un café, aller au cimetière, dépendre des rideaux, emballer des biens en vue d'un déménagement, expliquer le fonctionnement d'un téléphone portable, relever le compteur d'eau, trier des papiers, etc.

Ainsi, les personnes âgées qui souhaitent un coup de pouce ou un peu de compagnie peuvent simplement appeler le 0800 17 500 et nous rechercherons une réponse à leur demande, que ce soit via des initiatives, services vers lesquels les orienter ou via l'implication des volontaires de notre action.

De même, les personnes de plus de 60 ans qui souhaitent devenir volontaires par exemple pour rompre la solitude, se sentir utiles, rendre un service, peuvent nous contacter.



Naissances

04/01/2021	FRANCK Capucine	JALHAY
12/01/2021	NIVARLET Mathis	SART
17/01/2021	DOLNE Lina	JALHAY
22/01/2021	LAURENT Martin	JALHAY
24/01/2021	JAMAR JACQUEMIN Mathis	SART
25/02/2021	BRONFORT Antoine	SART
03/03/2021	STASSART Rose	SART
08/03/2021	DASNOY Jude	JALHAY
12/03/2021	DOHOGNE Louis	SART
02/04/2021	MAAS Chloé	JALHAY
05/04/2021	PIEDBOEUF Céleste	SART
21/04/2021	BENDERFOURF Manel	SART
22/04/2021	JORIS Arthur	JALHAY
28/04/2021	SCHEEN Maël	JALHAY
29/04/2021	SACRE Jules	SART
19/05/2021	LAMBERT LANSMANS Apolline	SART
06/06/2021	CULOT Lambert	SART
07/06/2021	SENTE Martin	SART
08/06/2021	HANSOULLE Zola	SART
16/06/2021	PAROTTE Anita	JALHAY
23/06/2021	HAUGUSTAINE Robin	SART
24/06/2021	BERTON Charles	JALHAY
25/06/2021	DEMEY Mattia	JALHAY

Décès

28/02/2021	: HAUSEUX Jacques	JALHAY
02/03/2021	: CABAY Jeannine	SART
17/03/2021	: BEBRONNE Alphonse	SART
23/03/2021	: GILLON Georges	SART
31/03/2021	: SERVAIS Emérence	SART
01/04/2021	: DOHOGNE Alberte	SART
02/04/2021	: WINTQUIN Andrée	SART
06/04/2021	: BRONFORT Annette	SART
08/04/2021	: JASPAR Christiane	SART
14/04/2021	: LEJEUNE Serge	SART
17/04/2021	: JEORIS Nathalie	SART
30/04/2021	: PHILIPPE Jeannine	JALHAY
06/05/2021	: MAGERMANS Daniel	JALHAY
07/05/2021	: BRANDT Robert	SART
16/05/2021	: FRAITURE Denise	SART
21/05/2021	: GOTTA Maria	JALHAY
07/06/2021	: PONCELET Joséphine	JALHAY
08/06/2021	: SADZOT Luc	SART
10/06/2021	: BERTIMES Simone	SART
11/06/2021	: DEBERG Virginie	JALHAY
18/06/2021	: WINNERS Alain	JALHAY
19/06/2021	: MAGER Fernand	JALHAY
23/06/2021	: MARECHAL Christian	SART
28/06/2021	: PEPIN Liliane	SART
06/07/2021	: LECOQ Marie Germaine	JALHAY
10/07/2021	: GILSON Gérard	SART
13/07/2021	: DUBOIS René	SART
14/07/2021	: DUPLESSIS Monique	JALHAY
22/07/2021	: LODOMEZ Roger	SART
25/07/2021	: STUBBE Sabine	SART
26/07/2021	: BONIVER Fernand	SART
26/07/2021	: MATHONET Jean-Pol	SART
06/08/2021	: SOLHEID Marguerite	JALHAY
23/08/2021	: DEMOULIN Jeannine	JALHAY



Cartes d'identité électroniques : communication importante

Vous avez entre 18 et 24 ans.

Votre carte d'identité électronique actuelle a été émise avant votre 18ème anniversaire.

Alors, ceci vous intéresse.

Les cartes d'identité électroniques sont munies de deux certificats :

- 1 certificat d'authentification (identification)
- 1 certificat de signature.

Jusqu'à 18 ans, seul le certificat d'authentification est actif.

Pour que le certificat de signature soit également actif, vous devez vous présenter à l'Administration communale, à partir de votre 18ème anniversaire, muni de votre carte d'identité et de vos codes « PIN et PUK ».

Cette signature électronique vous sera utile, si vous souhaitez vous connecter à certaines applications, dont par exemple :

- MaSanté.be (Covid Safe Ticket...)
- Itsme
- Student.be
- Tax-on-web/SPF Finances (déclaration d'impôt)
- Pour demander votre allocation d'étude

N'hésitez pas à contacter notre service population pour obtenir des renseignements complémentaires.

Tél : 087/379110
 Courriel : jalhay.population@jalhay.be



Elan de solidarité

Suite aux inondations catastrophiques survenues en ce mois de juillet, un centre de dons a été ouvert à la salle de la Jeunesse à Jalhay. Suite à cette annonce sur le site internet et Facebook de la commune, un élan de solidarité incroyable s'est manifesté et de nombreux bénévoles ont rejoint la salle afin de réceptionner tous les colis et marchandises qui affluaient de partout. Nous avons été très vite submergés de dons et nous avons alors commandé un chapiteau de 450 m² qui a été installé dans le parking de la salle. Après une semaine de récolte et de triage de ces dons, une équipe d'une vingtaine de bénévoles a assuré une permanence tous les jours, week-ends compris, de 10h00 à 18h00 afin de recevoir toutes les personnes sinistrées venant principalement de Limbourg mais aussi de Theux, Pepinster, Verviers et même de Trooz et Esneux. Nous avons également réceptionné les dons qui avaient été collectés

Ce stock de matériel a été régulièrement alimenté par des donateurs venant de toute la Belgique et nous avons du garder le chapiteau jusqu'au 27 Août afin de permettre au plus grand nombre de sinistrés de venir chercher ce dont ils avaient besoin.



Transfert des marchandises de la salle dans le chapiteau



Un chapiteau rempli de matériel



L'arrivée d'un semi-remorque de l'Amicale des pompiers de Virton



Deux camionnettes remplies de marchandises venues à deux reprises de Gand

Nous tenons vraiment à remercier très sincèrement tous les donateurs ainsi que tous les bénévoles qui ont répondu positivement à notre appel et qui ont fourni un travail extraordinaire pendant plus d'un mois dans ce centre de dons pour les sinistrés. Nous savons que nous pouvons compter sur vous car vous nous aviez déjà prouvé votre disponibilité et votre solidarité lors de la période Covid pour la confection et la distribution des masques ainsi que pour la vaccination.



Mise en place d'une chaudière à pellets à l'école communale de Solwaster

La commune de Jalhay va remplacer prochainement la chaufferie de l'école communale de solwaster. Ce bâtiment est équipé d'une chaudière mazout et d'une cuve mazout de 5.000 litres. Ces éléments vont disparaître et être remplacés par une nouvelle chaufferie biomasse.

Une chaudière automatique aux pellets va être installée ainsi que le silo de stockage. Deux ballons d'eau seront également placés dans la chaufferie. Voici un schéma général de l'installation ci-dessous.

Au niveau technique, une chaudière aux pellets de 25 kW de puissance a été choisie, qui permettra de moduler en puissance entre 7 à 25 kW. De plus, l'hydro-accumulation (les ballons d'eau) doit permettre un stockage d'énergie équivalent à deux heures de fonctionnement à pleine charge de la chaudière bois. L'installation d'un ballon hydro-accumulateur de 1.200 litres permettra de répondre à cette exigence et d'avoir une réserve d'énergie de 56 kWh.

Enfin, un silo de 3 x 1,75 x 2 mètres de côtés (Lxlxh), soit environ 9,5 m³ utiles conviendra pour les besoins du bâtiment.

L'option est de concevoir un silo en dur (élévations en blocs béton) de forme parallélépipédique rela-

tivement étroit avec un fond plat. Le fond du silo sera équipé d'un système de désilage avec une série de bouches d'extraction par voie pneumatique.

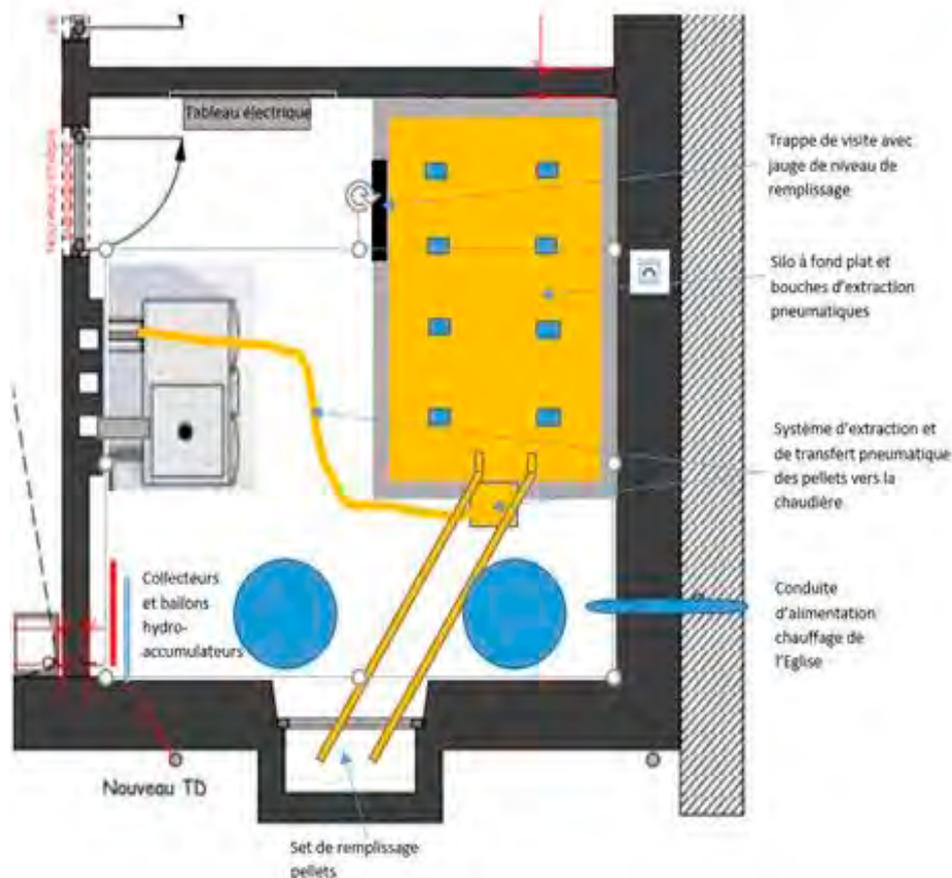
Au vu de la localisation du silo par rapport à la chaudière (voir illustration ci-dessous), le transfert du combustible entre le silo et la chaudière sera aussi pneumatique pour réduire l'emcombremant au sol.

En tenant compte de ce volume utile, cela correspond à +/- 6 tonnes de pellets. Il faudra donc le remplir de 1 à 2 fois par an.

Ce projet est subventionné par la Région wallonne à hauteur de 75 % via le programme POL-LEC 2020 (politique locale énergie climat).

Dans le cadre des réductions des émissions de CO₂ que la commune s'est engagée dans le cadre de la convention des maires, la commune réduira ses émissions de CO₂ d'environ 11 tonnes chaque année grâce à cette chaufferie centralisée pour l'Ecole et l'Eglise de Solwaster.

Schéma général de la future chaufferie centralisée aux pellets de l'Ecole et de l'Eglise de Solwaster



Prime communale audit logement - rappel

La commune de Jalhay octroie une prime communale de 250 € pour la réalisation d'un audit logement. Ce montant vient en complément de la prime audit logement de la Région wallonne, qui est, elle, calculée sur base de votre revenu (Pour de plus amples informations, allez consulter le site <https://energie.wallonie.be>)

A quoi sert un audit logement ?

Premièrement, cela vous permettra d'obtenir un passeport de votre habitation. Vous pourrez connaître la situation exacte de votre logement au niveau du confort thermique, sécuritaire ainsi que la qualité de l'air de votre logement.

Deuxièmement, cet audit logement vous permettra de cibler les travaux à entreprendre pour diminuer votre facture énergétique ainsi que votre empreinte écologique.

Troisièmement, il vous permettra d'embellir votre bien immobilier et augmenter sa valeur patrimoniale.

Enfin, l'audit logement vous permettra de prévenir les problèmes et/ou les dégradations futures.

Pourquoi faire un audit logement ?

L'audit logement permet d'accéder à toutes les primes habitations de la Région wallonne. Ces primes habitations sont nombreuses et le montant de celles-ci dépendent des revenus du ménage (pour de plus amples informations, allez consulter le site <https://energie.wallonie.be>)

Combien coûte un audit logement ?

Un audit logement coûte environ 900 € TVAC, selon la taille du bâtiment et des informations disponibles au préalable. De ce montant, les citoyens obtiennent généralement une prime de 220 € de la Région wallonne ainsi qu'une prime de 250 € de la commune, soit un total de 470 €.

Les primes couvrent donc au moins 50 % du coût de l'audit logement.

Prime communale, comment faire ?

La demande de prime doit être introduite auprès du Collège communal dans les 3 mois suivant le paiement de la prime, pour le même objet, émanant de la Région wallonne. La preuve de paiement faisant foi.

Le dossier de demande de prime communale comprendra :

- Le formulaire de demande dûment complété ;
- La copie de la facture et de la preuve de paiement de l'audit logement ;
- Une copie de la preuve de la promesse d'octroi de la prime de la Région wallonne ;

Les conditions de la prime communale sont identiques à la prime de la Région wallonne. Le site internet <https://energie.wallonie.be/fr/prim-es-habitation-a-partir-du-1er-juin-2019.html?IDC=9792> donne les conditions d'accès.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre conseiller énergie au 087/379.143 ou par e-mail : energie@jalhay.be



Renouvellement du parc d'éclairage public

La commune de Jalhay, en partenariat avec la société RESA S.A, est en train de renouveler son parc actuel d'éclairage public. De nouveaux luminaires leds ont été placés dans de nombreuses rues. A ce jour, environ 900 lampes ont été remplacées. Une dernière phase est déjà planifiée en 2023 ou on renouvellera les 400 dernières lampes.

Au niveau financier, l'investissement est de l'ordre de 550.000 €, dont 340.000 € est pris en charge par RESA et 210.000 € par la commune.

La consommation électrique annuelle est de l'ordre de 340.000 kWh et cout financier de l'ordre de 60.000 € TVAC. Grâce à ces travaux, à partir de 2024, nous devrions avoir une consommation annuelle de l'ordre de 200.000 kWh et un cout annuel de l'ordre de 43.000 €.

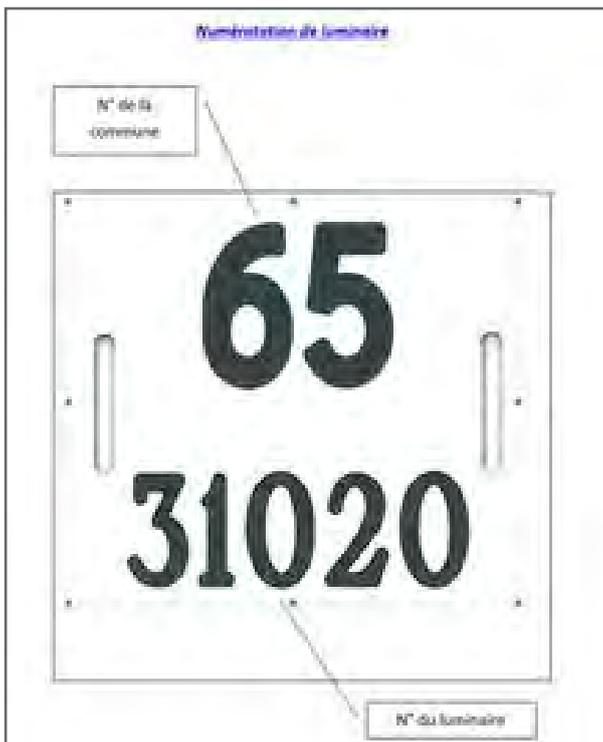
Pour rappel, la société RESA S.A. effectue une tournée de vérification dans les communes **tous les 3 mois en période estivale et tous les 2 mois en période hivernale** pour procéder au remplace-

ment de tous les points lumineux dont les adresses nous auront été communiquées tant par la clientèle que par les services de l'Administration communale.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de nous transmettre la liste des points défectueux relevés dans les voiries en précisant correctement leur situation (N° du luminaire situé sur la plaquette fixée sur le support, la rue, le n° de l'immeuble, le code postal, à défaut la situation de l'installation d'éclairage public dans la rue et, au plus tard dans le courant de la semaine précédant la visite).

Il vous est loisible de communiquer vos demandes d'interventions à la société RESA via le site <https://www.resa.be/fr/pannes/> Il vous est également possible de contacter l'administration communale par téléphone au 087/37.91.43 ou par e-mail : energie@jalhay.be

L'éclairage public est propriété communale, RESA en effectue la gestion et l'entretien.



Acquisition et placement de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux

La commune de Jalhay vient d'équiper plusieurs de ses bâtiments d'installation photovoltaïque : les écoles de Sart et de Jalhay, le service travaux et l'Administration communale.

Un investissement de plus de 120.000 €, qui a été réalisé par des entreprises locales.

L'installation photovoltaïque de l'école de Sart est la plus importante, avec le placement de 138 panneaux de 400 Wc chacun, soit un total de 55,2 kWc installés.

Pour l'école de Jalhay et l'Administration communale, nous avons placé sensiblement la même puissance crête, à savoir +/- 30 kWc.

Ces 3 installations ont des puissances de réinjection supérieure à 10 kVA, impliquant un mécanisme complètement différent du mécanisme de compensation que les particuliers connaissent bien (le fameux compteur qui tourne à l'envers). Dans ce cas de figure, un compteur d'injection est également placé en plus du compteur traditionnelle de prélèvement, permettant de calculer ce qui est réinjecté sur le réseau par l'installation photovoltaïque. Bien évidemment, nous sommes payés pour réinjecté l'électricité sur le réseau mais à des tarifs très très bas par rapport au cout tarifaire du prélèvement . Il n'y a donc pas beaucoup d'intérêt de réinjecter de l'électricité sur le réseau mais bien à la consommer de manière instantanée dans les bâtiments communaux.. L'objectif est donc de trouver un équilibre entre le taux d'auto-consommation, que l'on veut le plus haut possible et la puissance installée en toiture.

Enfin, pour le service travaux, le placement de 28 panneaux de 375 Wc chacun a permis d'installer une puissance totale de 10,5 kWc, en pratiquant le mécanisme de compensation.

Et les gains écologiques dans tout cela ?

L'ensemble des installations va permettre à la commune de Jalhay de produire de l'électricité localement à hauteur de 110.000 kWh par an. Cette valeur diminuant légèrement au fur et à mesure des années vu la perte de rentabilité des panneaux photovoltaïques.

Et les économies financières ?

Le calcul financier nous a montré que l'investissement est récupéré en un peu de 6 ans. Cet rentabilité variant légèrement d'un projet à l'autre.



URBANISME

RAPPEL

L'asphaltage des allées et autres revêtements imperméables sont soumis à permis d'urbanisme

Depuis quelques années, les règles d'urbanisme interdisent la réalisation des allées de garages, de jardins et de parkings avec un matériau imperméable. Cette interdiction tend à limiter l'artificialisation excessive des terres et ainsi limiter le ruissellement des eaux. Lors des permis d'urbanisme, il est systématiquement signalé aux candidats bâtisseurs que les accès et surfaces de stationnement devront recevoir un revêtement perméable, que ce soient des gravillons, de la dolomie, des pavés de pierre naturelle ou de béton, des dalles alvéolées « béton-gazon » mais en aucun cas

des dalles monolithes de béton ni un revêtement hydrocarboné.

Si cette règle est imposée lors des permis d'urbanisme, elle doit aussi être respectée par tous. Cela signifie qu'il faut obtenir un permis pour pouvoir asphalté ou créer un revêtement béton de tout espace extérieur, même s'il s'agit des accès à un bâtiment existant depuis de nombreuses années. En cas de non-respect de cette règle, le propriétaire sera considéré en infraction et risque de devoir remettre ses accès dans leur état initial.



TRAVAUX



Parkings d'éco-voiturage

La commune de Jalhay, en partenariat avec la Province de Liège, a créé plusieurs parkings d'EcoVoiturage, destinés à faciliter la pratique du covoiturage à l'échelle du territoire provincial. Plusieurs services y sont présents, comme du mobilier urbain permettant la détente et le repos, des points de chargement pour véhicules électriques (en cours de réalisation), des emplacements pour vélos.

Sur le territoire communal, le parking éco-voiturage à Solwaster (près de l'entrée n°9 de l'autoroute E42) et le parking éco-voiturage à Tiège (à côté du rond-point de la sortie d'autoroute n°8) ont permis de dessiner les contours d'un nouveau mode d'appréhension de la voiture individuelle et de l'approche fonctionnelle qui est faite des parkings.

Le parking éco-voiturage de Solwaster permet même une liaison rapide en bus entre Malmédy et Ver-

viers.

Les deux parkings seront également équipés de bornes de rechargement électrique semi-rapide (borne de 22 kW). Si deux véhicules sont connectés simultanément, l'intensité électrique disponible sera diminuée de moitié (ampères) pour chaque véhicule. Afin de pallier à d'éventuels problèmes d'échauffement lors de la charge, les bornes sont pourvues d'une sonde thermique permettant de détecter une hausse anormale de la température.

Le parking d'éco-voiturage de Solwaster a une capacité d'accueil de 17 places, celui de Tiège a la possibilité d'en accueillir 30.

Vous avez dit 'Changement climatique'.

Dégradation due aux inondations



Réparation par le service des Travaux



Notre climat évolue qu'on le veuille ou non, mais nous constatons chaque année de plus en plus d'anomalies climatiques qui nous gratifient sans cesse de records, de chaleur, de froid ou encore de précipitations. Après plusieurs étés caniculaires nous avons connu un été 'pourri' avec des précipitations jamais vues et des dégâts jamais imaginés. Si notre commune n'a pas connu les catastrophes sans nom rencontrées dans certaines communes voisines, nous avons également été victimes de dégâts importants et certains habitants ont failli tout perdre.

Constat

Les précipitations du 14 et du 15 juillet 2021 sont les plus importantes jamais mesurées chez nous, notre commune détient même le record de précipitations enregistrées durant cette période avec 281 litres d'eau au m², c'est une hauteur de 28,1 cm d'eau tombée sur les 10.000 ha de notre territoire communal. Ces eaux se sont ensuite dirigées vers nos vallées en détériorant de façon importante notre réseau routier, en détruisant certains ouvrages d'art, en ravageant nos vallées, en emportant certains chalets, en inondant et ravageant de trop nombreuses habitations.

Heureusement la solidarité a été extraordinaire et les victimes ont pu compter sur l'aide et le soutien de nombreux bénévoles et des services communaux pour remettre leurs biens dans un état décent, il reste pourtant encore beaucoup à faire pour retrouver 'la vie d'avant' et oublier cette inondation historique.

Cet épisode mémorable a débuté par les appels de détresse des scouts aux services de secours, ceux-ci étant déjà débordés de toutes parts ont informé les autorités locales qui ont dû prendre le taureau par les cornes et ont évacué de nuit certains camps scouts. Il a fallu en urgence les protéger puis les reloger, le tout sous le déluge. La journée suivante a été marquée par les habitations sous eau et par des habitants à reloger, par l'évacuation de tous les camps scouts, la disparition de certains chalets. La suite a été faite de désolation en constatant l'étendue des dégâts et la détresse des nombreux sinistrés.

Une fois encore les services communaux de notre commune ont été extraordinaires, que ce soit pour aider nos habitants sinistrés, pour remettre en état les voies de communication de notre commune, mais aussi pour aider les communes voisines bien plus impactées encore que la nôtre et ce même bénévolement durant les week-ends et en utilisant le matériel communal. Les services administratifs ont participé également à l'effort général en multipliant les services à notre population mais aussi en remplaçant certains services communaux dévastés dans des communes voisines. Il nous paraît important de saluer cette implication et de remercier tous ceux et toutes celles qui ont mouillé leur maillot pour aider tous ces sinistrés.

Dérèglement climatique

Que faire pour éviter tout cela ?

Les pluies que nous avons connues à la mi-juillet sont telles qu'il n'est pas imaginable de prévoir des installations capables de les contenir, de les maîtriser ou encore de les canaliser. Bien sûr des projets permettront bientôt de stocker de façon temporaire des quantités supplémentaires d'eau, bien sûr des détournements de certains flux d'eau sont sur le travail, mais les pouvoirs publics seuls ne pourront protéger l'ensemble de la population, il convient à chacun de se prémunir pour ne pas être victime des éléments déchainés, il convient aussi par de simples gestes de ne pas mettre en danger son entourage, par exemple en ne laissant jamais dans les fossés le fruit des tailles de haies, d'arbustes, en dégagant les avaloirs qui pourraient être obstrués, en signalant un problème.

Par notre engagement dans la convention des maires, notre commune a également entrepris de nombreux travaux pour limiter le réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'éclairage public, de la consommation énergétique des bâtiments, de la production d'énergie 'verte'. Nous encourageons aussi et soutenons les installations photovoltaïques, les installations thermiques, les audits énergétiques pour aider les particuliers à franchir le pas et à avoir une attitude plus active encore en termes de respect de notre planète.

Bien sûr nous sommes conscients de la modestie de notre action vis-à-vis du défi mondial que représente le réchauffement climatique, toutefois nous avons la certitude d'agir comme il se doit et nous nous disons que si l'ensemble des collectivités agit avec autant de volonté que nous, nous pourrions limiter les conséquences du dérèglement climatique.

Gardons le cap !

LES POUBELLES À PUCE, QU'EN EST-IL ?

Dans quelques mois, la récolte des déchets sur votre commune sera modifiée.

En effet, dès janvier 2022, Jalhay participera au système de collecte proposé par l'intercommunale Intra-del pour les déchets ménagers résiduels et une collecte sélective des déchets organiques sera mise en place.

Ce changement se justifie par une directive européenne dont le caractère obligatoire s'applique dès 2023. Cette dernière stipule que les biodéchets doivent être collectés séparément et recyclés, ce qui nous pousse donc à moderniser et améliorer notre système de collecte. Cela va également dans le sens du Plan wallon des déchets Ressources, visant le tri des matières organiques ainsi qu'une forte diminution des déchets résiduels.

Concrètement, deux conteneurs

seront attribués à chaque ménage :

- l'un de couleur grise, réservé aux déchets ménagers résiduels,
- l'autre de couleur verte, destiné aux déchets organiques.

Avantages

Ce nouveau système de collecte et de tri est doté de bien des avantages !

- Bénéfice environnemental certain par un meilleur recyclage
- Réduction de la production des déchets résiduels
- Meilleur respect de la propreté publique avec l'utilisation du conteneur
- Amélioration des conditions de travail du personnel de col-

lecte et du confort du citoyen

Plus d'infos

A partir du mois de décembre, il vous sera possible d'acheter vos sacs poubelles à la pièce à l'administration communale.

Afin de vous expliquer plus longuement ce nouveau système de collecte et de vous permettre de nous poser vos questions à ce sujet, six séances d'information seront organisées aux mois d'octobre et de novembre. Le planning de ces séances vous est présenté ci-dessous ainsi que les différents lieux d'exposition où seront visibles les conteneurs de démonstration !

Planning des séances d'information

Date	Heure	Lieu
19-10-2021	20h00	Salle « L'Aurore » de NIVEZE, rue Pré Jonas, 22 à 4900 Spa
20-10-2021	20h00	Salle de la Jeunesse de JALHAY ; rue de la Fagne, 11
21-10-2021	20h00	Salle « La Grange » à SART ; Place du Marché, 236
27-10-2021	20h00	Salle « Des Tilleuls » à TIEGE ; Tiège, 78
08-11-2021	20h00	Salle « La Petite France » à SURISTER, Surister, 125
09-11-2021	20h00	Salle « Les Echos de la Vallée de la Hoëgne » à SOLWASTER, Chemin de la Frise, 9

Lieux d'exposition des conteneurs de démonstration

Administration communale de JALHAY	Rue de la Fagne, 46
Ecole de JALHAY	Rue de la Fagne, 12
Ecole de SART	Rue de l'Ecole, 10
Ecole de TIEGE	Tiège, 81
Ecole de SOLWASTER	Route des Grands Fagnoux, 2

PARTICIPEZ
À UN
ATELIER
D'INITIATION
AU

ZÉRO DÉCHET !

Dans le cadre de l'accompagnement des Communes Zéro Déchet, Intradel et votre commune vous invitent à participer à un atelier d'initiation au zéro déchet. Ces ateliers seront animés par des professionnels expérimentés entre la mi-septembre et fin novembre 2021, dans 19 Communes Zéro Déchet participantes.

Lors de cet atelier vous serez invité à :

- Fabriquer une pierre d'argile et un baume à lèvres,
- Bénéficier de conseils Zéro Déchet (ZD) :
 - o Comment se lancer dans le ZD ?
 - o Quels achats ZD réaliser ?
 - o Quels sont les objets ZD de la maison ?
 - o Etc.

ATTENTION, ces ateliers sont accessibles uniquement aux citoyens domiciliés dans notre commune.

Vous souhaitez participer à notre atelier ?

Rendez-vous le 20 octobre de 19h00 à 21h30 à l'administration communale, salle du Conseil, rue de la Fagne 46 à JAHAY

Informations pratiques des ateliers :

- Durée de 2h30
- Gratuit
- Sur inscription - une personne par ménage

Une initiative de
Intradel
et de votre commune

LANCEZ-VOUS DANS
L'AVENTURE DU
ZÉRO DÉCHET

ATELIER GRATUIT
D'INITIATION AU ZÉRO DÉCHET AVEC
DÉMONSTRATIONS PRATIQUES

Balades guidées

Dimanche 3 octobre :

« Au fil des biefs actionnant jadis moulins, forges et hauts-fourneaux »

Distance : 10 kms

Départ : OTJS à 13h30

Dimanche 24 octobre :

« A la découverte de notre région : Un tour en Fagnes »

Distance : 10 kms

Départ : Baraque Michel à 13H30



Mercredi 3 novembre :

« Raconte-moi la nature » Balade adaptée aux enfants

Durée : de 14h00 à 16h00

Départ : OTJS

Chiens tenus en laisse admis

Dimanche 7 novembre :

« La Fagne mystérieuse : histoire du Haut plateau et du pavé de Charlemagne »

Distance : 8 kms

Départ : OTJS à 13h et covoiturage ou 13h30 au parking du rond-point Drossart

Dimanche 28 novembre :

« A la découverte de notre région : Nous ferons une boucle dans l'Hertogenwald par le Grand Lys et l'allée de Brand où nous suivrons les traces du Décauville »

Distance : 8.5 kms

Départ : Parking du lac de la Gilleppe à 13h30.

Dimanche 12 décembre :

« La ronde des puits. Ces puits et fontaines sont les témoins de la richesse que constitue l'eau »

Distance : 9 kms

Départ : Eglise de Tiège à 13h30



Mercredi 29 décembre :

« Raconte-moi la nature » Balade adaptée aux enfants

Durée : de 14h00 à 16h00

Départ : Eglise de Surister

Prix : 2€ par personne – enfants de moins de 12 ans gratuits

Inscription obligatoire

au 087/47 47 37 ou

info@tourismejalhaysart.be



Venez écouter le cerf bramer !

En prélude à l'écoute sur le terrain, une présentation par un guide vous permettra de mieux comprendre le comportement des cervidés.

Tarif : 5 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservation obligatoire :

au 087/47 47 37 ou

info@tourismejalhaysart.be

Les 24, 25, 26 septembre et 1, 2, 8 et 9 octobre à 18h15

Séance spéciale enfants :

26 septembre à 15h00



Nuit de l'obscurité

Dans le cadre de la nuit de l'obscurité, venez observer les étoiles avec le Groupe astronomie de Spa.

Quand ? le 9 octobre à 20h00

Où ? Place du Marché à Sart



Marché des Saveurs

Le 2 octobre, l'Office du Tourisme Jalhay-Sart en collaboration avec le Comité des Fêtes organise son 5^e Marché des Saveurs et concours de bûcheronnage à Jalhay. De 14h00 à 21h00 sur le parking de l'école communale.

Expositions

29-10 au 14-11
Exposition de peintures
de Anne Hansoulle



09-10 au 24-10
Exposition de peintures
de Gaby Doye



19-11 au 5-12
Exposition d'artisanat
de Jacqueline Legierski



10-12 au 26-12
Exposition de patchworks
des « Arrondes »



2
Octobre
2021

Jalhay
Sur le site de l'école communale

5e Marché
des Saveurs
de 14h à 21h

Dégustation de produits de bouche.

*Les producteurs et artisans locaux seront aux petits soins pour vous,
Venez découvrir la Rouge Pie de l'Est, savoureuse viande de notre région.*

Exposition et promenade de vieux tracteurs

*Démonstration de machines
forestières et agricoles*

*Matériel de jardin
et accessoires*

Concours de Bûcheronnage

Exposition d'animaux

Foire de Jalhay
de 11h à 21h
Sur le site de l'école communale



Renseignements pour le marché des saveurs
info@tourismejalhaysart.be
087|474737



Renseignements pour la foire: Lechanteur B.: 0497|247915
Retrouvez-nous sur Jeunesse de Jalhay